



FICHE DE CANDIDATURE A L'ARBITRE DE FOOTBALL

Pour être candidat(e), il faut être âgé(e) de plus de 13 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours. Aucune limite d'âge supérieure n'est fixée sous réserve d'obtenir l'autorisation médicale. Le (la) candidat(e) mineur(e) doit fournir obligatoirement une autorisation parentale. La formation théorique (7 modules) est obligatoire afin de participer à l'examen.

Renseignement concernant le (la) candidat(e) :

NOM : PRENOM :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Adresse de messagerie personnelle :@.....

Etes-vous licencié(e) dans un club : OUI NON

Si oui, dans quel club (n° de licence) :

Article 24 du statut de l'arbitrage en vigueur pour la saison 2016-2017 :

1. Toute candidature à la fonction d'arbitre doit parvenir au secrétariat du district :

1°. Soit par l'intermédiaire d'un club.

2°. Soit individuellement.

La demande doit être signée du candidat et, dans le cas où elle est effectuée par l'intermédiaire d'un club, du Président de ce dernier.

2. Le choix entre candidature individuelle ou par l'intermédiaire d'un club détermine le statut de l'arbitre pour ses deux premières saisons (indépendant ou licencié d'un club).

Après avoir pris connaissance de l'article 24 ci-dessus, cocher l'option choisie :

Je présente ma candidature par l'intermédiaire du club :

Je présente ma candidature à titre individuel.

Choix de la candidature :

Arbitre officiel (2^{ème} session les 10 et 17 décembre 2016 et 07 janvier 2017 de 8 h 30 à 17 h 30 au centre sportif de l'Aube).

Date :

Signature :

Renseignements concernant le club (seulement en cas de candidature par l'intermédiaire d'un club) :

NOM DU CLUB :

PRESIDENT (Nom et Prénom) :

Date :

Signature :

Cachet du club :

Pour être recevable, cette demande de candidature doit parvenir au district :

- Accompagnée de l'autorisation parentale pour les mineurs
- D'un chèque (ou virement club de 100 €) impérativement avant le : **30/11/2016**.
- **D'un certificat médical simple fait par votre médecin de non contre-indication à la pratique de l'arbitrage ainsi que de l'acuité visuelle simple de chaque œil.**

- Du bordereau de demande de licence arbitre + photo + photocopie d'une carte identité pour que les demandes soient effectuées exceptionnellement par le district et non par les clubs vu les délais très court entre la validation des résultats et le 31 janvier 2017 date butoir.

Autorisation parentale

(pour les candidat(e) mineur(e) à l'arbitrage de football)

Je soussigné(e) Monsieur (ou Madame)

agissant en qualité de père/mère/tuteur légal de

autorise ce dernier (cette dernière) à participer à la formation d'arbitre de football.

Date :

Signature du responsable légal :